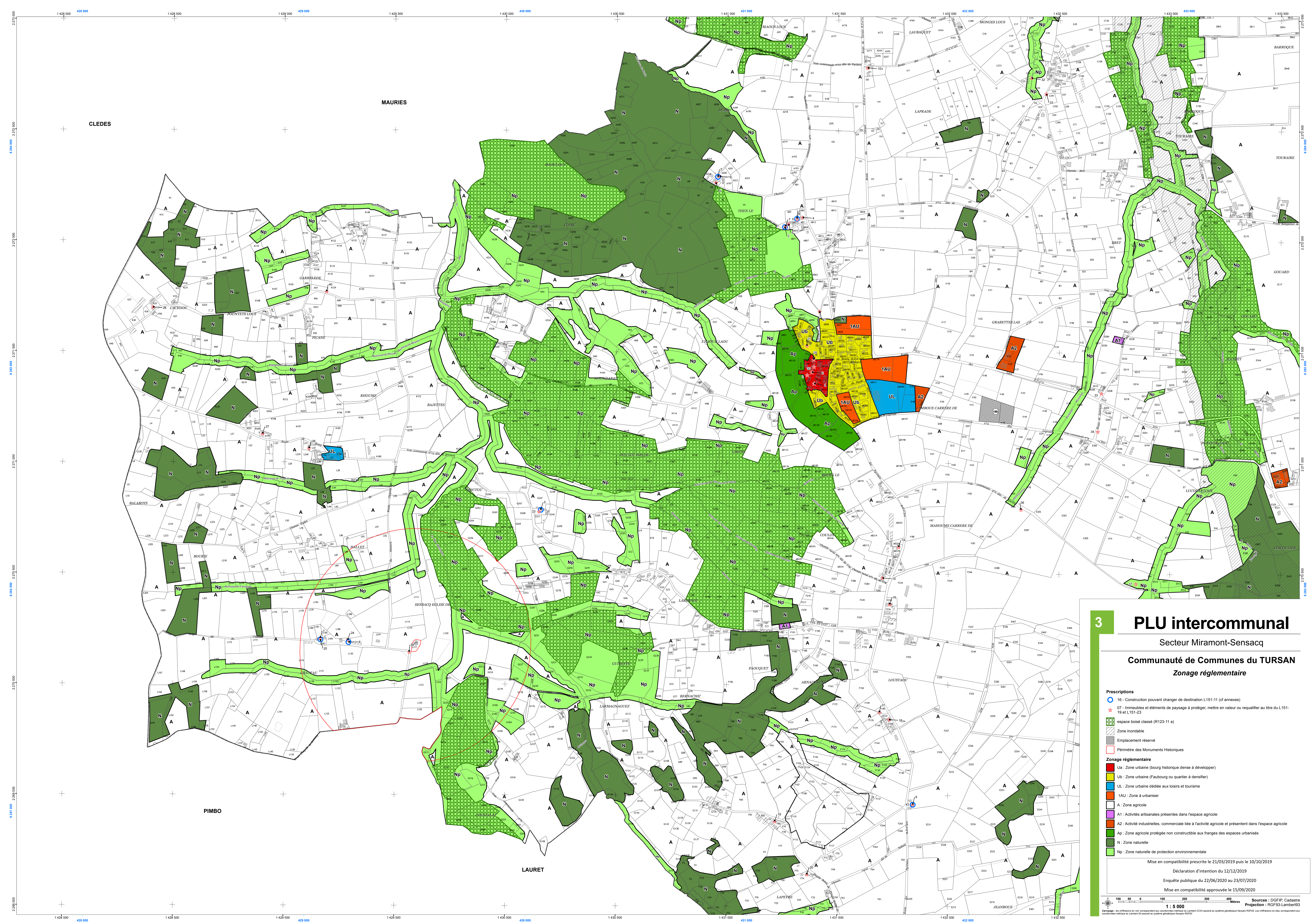




3

PLU intercommunal

Secteur Miramont-Sensacq

Communauté de Communes du TURSAN

Zonage réglementaire

Prescriptions

- 16 - Construction pouvant changer de destination L151-11 (cf annexes)
- 07 - Immeubles et éléments de paysage à protéger, mettre en valeur ou requalifier au titre du L151-19 et L151-23
- espace boisé classé (R123-11 a)
- Zone inondable
- Emplacement réservé
- Périmètre des Monuments Historiques

Zonage réglementaire

- Ua : Zone urbaine (bourg historique dense à développer)
- Ub : Zone urbaine (Faubourg ou quartier à densifier)
- UL : Zone urbaine dédiée aux loisirs et tourisme
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- A1 : Activités artisanales présentes dans l'espace agricole
- A2 : Activité industrielles, commerciale liée à l'activité agricole et présent dans l'espace agricole
- Ap : Zone agricole protégée non constructible aux franges des espaces urbanisés
- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle de protection environnementale

Mise en compatibilité prescrite le 21/03/2019 puis le 10/10/2019
Déclaration d'intention du 12/12/2019
Enquête publique du 22/06/2020 au 23/07/2020
Mise en compatibilité approuvée le 15/09/2020

1 : 5 000

Sources : DGFIP, Cadastre
Projections : RGF93-Lambert93